

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : INF-2017-010</b>
<b>Direction des Infrastructures</b>
<b>Service</b>
<b>Objet : Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 135 de la Société de transport de Lévis</b>
<b>Date : le mercredi 5 avril 2017</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

L'article 140 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun, chapitre S-30.01 permet à une société de transport de désigner parmi ses employés ou ceux d'une entreprise avec qui elle a un contrat, un certain nombre d'inspecteurs pour l'application des règlements en vertu de l'article 144 de la Loi.

À la suite de l'adoption du règlement numéro 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis et du règlement numéro 135 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis, une résolution portant le numéro no 2017-040 a été adoptée par le conseil d'administration lors de son assemblée ordinaire tenue le 23 mars 2017 afin de désigner à titre d'inspecteur pour le compte de la Société, les employés dont le nom figure sur cette résolution.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### **Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

### Commentaires

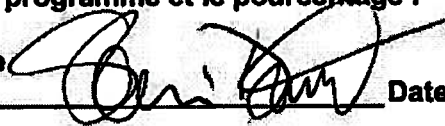
Numéro du projet PTI :	Montants	2017	2018	2019
------------------------	----------	------	------	------

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable  
d'activité budgétaire



Date : 05 10 12 2017

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

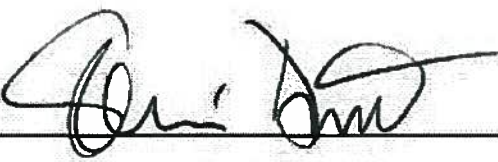
**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- de désigner à titre d'inspecteur pour le compte de la Société les employés dont le nom figure sur la résolution numéro 2017-040 de la Société de transport de Lévis, jointe en annexe.

Liste des pièces jointes :

Annexe - Résolution numéro 2017-040 de la Société de transport de Lévis

Préparé par : Johanne Poisson		Titre d'emploi : Adjointe administrative	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction :		Date : 05 10 12 2017	
			

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

---

---

---

Signature de la  
Direction générale :



Date : 2017 04 10 8

**EXTRAIT des minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, le jeudi vingt-trois (23) mars deux mille dix-sept**

---

**Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 135 de la Société de transport de Lévis**

**RÉSOLUTION 2017-040-**

**CONSIDÉRANT :** que la Société de transport de Lévis (StLévis) a pour principale mission d'offrir au quotidien, à tous les citoyens de Lévis, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, des services de transports collectifs performants, abordables, fiables, accessibles, sécuritaires et confortables ;

**CONSIDÉRANT :** que ce Conseil a adopté le « Règlement numéro 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis » et le « Règlement 135 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis » par ses résolutions 2015-059 et 2015-060 du 29 avril 2015 ;

**CONSIDÉRANT :** que l'article 140 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) permet à une société de transport de désigner, parmi ses employés ou ceux d'une entreprise avec qui elle est liée par contrat, un certain nombre d'inspecteurs pour l'application des règlements pris en vertu de l'article 144 de la Loi ;

**CONSIDÉRANT :** que la liste des personnes désignées à titre d'inspecteur (trice) doit être révisée de temps à autre ;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil désigne les personnes suivantes à titre d'inspecteur (trice) pour l'application des règlements numéro 134 et 135 de la Société de transport de Lévis;

- **BLANCHETTE, Nadine, Conseillère système de vente et perception OPUS**
- **BOUCHER, Claude, Chargé de projet**
- **BRETON, Marie-Noëlle, Superviseur**
- **CORTES, Luis, Contrôleur - Superviseur**
- **DORÉ, Pierre, Contrôleur - Superviseur**
- **DUMAS, Mario, Coordonnateur Exploitation**
- **GENEST, Ghislain, Chargé de projet**
- **LAMBERT, Jean-François, Superviseur**
- **MAYRAND, Michaël, Superviseur**
- **PICARD, Philippe, Superviseur**
- **ROY, Stéphane, Superviseur**
- **TREMBLAY, Julie, Agente Service à la clientèle**
- **TURMEL, Samuel, Superviseur**

**QUE** ce Conseil autorise le directeur général à délivrer aux dites personnes désignées des certificats attestant de leur qualité d'inspecteur (trice) pour le compte de la Société ;

**QUE** la désignation de ces personnes soit soumise à la Ville de Lévis pour approbation.

**Adoptée.-**

**COPIE AUTHENTIQUE**

LE 27 MARS 2017

SECRETARIE